

RÉUNION DU 02 OCTOBRE 2020

Le deux octobre deux mil vingt à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Ménigoute, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie de Ménigoute, sous la présidence de Monsieur Didier GAILLARD, Maire.

Etaient présents : Mme et M. Didier Gaillard, Gérard Saint Laurent, Dominique Brouard, Edouard Guilbard, Céline Chulevitch, Maryline Baloge, Mélanie Billaud, Eric Bonnet, Eric Feuvrier, Jimmy Hut, Mélanie Jamoneau, Anaïs Manson, Edwige Mahou, Damien Pailloux, Mathilde Pereira.

Date de la convocation : 25 septembre 2020.

Secrétaire de séance : Mme Mélanie Billaud.

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte tenu du contexte sanitaire actuel lié à la pandémie de la Covid-19, les réunions de Conseil Municipal ne peuvent plus se tenir dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie.

Ainsi, les séances se tiennent dans la salle des fêtes où la distanciation physique est possible.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité ce lieu de réunion temporaire et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

PROJET ÉOLIEN

Monsieur le Maire informe les membres présents que la collectivité doit se prononcer sur une demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL Champs Jatropa ; demande relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien, sur la commune de Nanteuil.

La commune étant concernée par le rayon d'affichage (6 km) fixé dans la nomenclature des installations classées pour la rubrique dont l'installation relève, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur cette demande d'autorisation d'implantation de quatre éoliennes.

Les membres présents prennent connaissance du dossier et chacun argumente selon son opinion.

Monsieur le Maire demande si quelqu'un souhaite le vote à bulletin secret pour s'exprimer sur ce dossier. Les membres présents sont d'accord pour un vote à main levée.

Ainsi, il en ressort le résultat suivant : 8 voix contre ce projet et 7 absents.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

PERSONNEL COMMUNAL

Après en avoir délibéré, les membres présents autorisent Monsieur le Maire à créer un poste d'adjoint technique pour le service technique de la collectivité.

Ce dossier sera porté à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de Conseil Municipal pour la suite donnée.

SUBVENTIONS 2020

Sur proposition de la commission communale correspondante, les membres du Conseil Municipal décident d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2020.

| Demandeurs | Subvention 2020 (en €) |
|---|---------------------------|
| Entente Sportive Fomperron/Ménigoute (Foot) | 600,00 |
| Pays Ménigoutais Tennis club | 180,00 |
| Badminton | 180,00 |
| Ecole de football Vasles/Ménigoute (US Vasléenne) | 200,00 |
| A.S.M. Basket | 600,00 |
| Club Entretien Physique Ménigoute | 280,00 |
| Club des Aînés Ruraux | 180,00 |
| Association Boule en Bois | 180,00 |
| Amicale des Sapeurs-Pompiers | 180,00 |
| Donneurs de sang | 180,00 |
| A.C.C.A. de Ménigoute | 180,00 |
| Société de Pêche | 180,00 |
| Club de tarot | 180,00 |
| U.N.C. Anciens Combattants | 180,00 |
| Association LIFT (YOGA) | 180,00 |
| Académie Française de Billard | 180,00 |
| Ecole de musique | 200,00 |
| AICM | 300,00 |
| ADMR | 600,00 |
| ACAMO | 180,00 |
| Association sportive du Collège (UNSS) | 180,00 |
| Association Les Amis de l'IFFCAM (voyage annuel) | 180,00 |

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents nécessaires pour les versements de ces différentes sommes qui seront prélevées au chapitre 65 du budget communal 2019.

FESTIVAL
INTERNATIONAL
DU FILM
ORNITHOLOGIQUE

Le 36^{ème} Festival International du Film Ornithologique aura lieu cette année du 27 octobre 2020 au 1^{er} novembre 2020.

Du 26 octobre 2020 au 02 novembre, compte tenu du contexte sanitaire actuel, le port du masque sera obligatoire sur le territoire de Ménigoute dans les espaces publics, sur la voie publique et dans les différents bâtiments. A cet effet, un arrêté municipal sera rédigé.

Les élus s'interrogent et relatent l'inquiétude de la population. Le président de l'association Mainate en la personne de Dominique Brouard prend la parole en précisant que des vigiles seront présents en permanence au milieu des festivaliers pour faire respecter les gestes barrières et le port du masque, les plats seront servis à table au niveau de la restauration de la salle des fêtes... Le collège et la Salle Romane ne seront pas utilisés dans le cadre de ce festival. Les conférences seront mises en place sur le forum.

La jauge autorisée pour la salle de projection est de 2/3 de la salle ; ce qui sera respecté.

Il y aura 6 projections par jour au lieu de 3 habituellement. Des projections seront également diffusées à l'extérieur (Vasles, Parthenay).

L'association Mainate se voit recueillir l'avis favorable de Monsieur le Préfet pour cette manifestation. En revanche, si le département passe en « zone rouge » pour la pandémie liée au coronavirus, tout sera annulé.

Monsieur Brouard espère avoir le soutien de la collectivité pour la mise en place de cette 36^{ème} édition qui est particulière cette année.

Personnel

Les membres présents donnent délégation à Monsieur le Maire pour recruter du personnel complémentaire pour le ménage des bâtiments communaux pendant la période du festival. Madame Nelly Avril et Madame Sylvie Pineau seront employées via le service intérim du Centre de gestion des Deux-Sèvres et viendront en renfort de l'équipe communale actuelle.

Comme chaque année, les frais relatifs à ces emplois complémentaires seront pris en charge à hauteur de 50 % par la collectivité et 50 % par l'Association Mainate.

Les employés du service technique, aidés de certains employés des collectivités de l'ancien canton de Ménigoute, commenceront leur travail sur le site du festival dès que possible.

Convention

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer la convention annuelle de partenariat avec l'association Mainate ; ce document résume les engagements de chaque partie, les conditions d'occupation des différentes salles, les emplois du temps du personnel...

Sécurité

Les services de la Socotec (pour les tribunes) et les services de Dekra (pour les installations électriques sous le forum) seront mandatés pour contrôler les différentes installations mises en place pour cette 36^{ème} édition. Les dépenses correspondantes seront prélevées à l'article 615221 du budget primitif communal 2020.

Location Salle des Fêtes et emplacements publics

Les membres du Conseil Municipal décident de demander la somme de mille euros (1000 euros) à la SARL Canivet et Associés de Vasles pour la location de la salle des fêtes pendant ce festival ainsi que la somme de 500 euros au titre de caution.

Comme par les années passées, les membres du Conseil Municipal, en accord avec le Conseil d'Administration de l'association Mainate, décident de ne pas donner suite aux demandes d'emplacement sur le domaine public pendant le festival.

Location logement communal

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident la demande d'occupation à titre précaire, du logement communal situé au n° 4 Bis Place des Cloîtres par Madame Catherine Chaillou qui expose au festival en tant que sculpteur céramiste animalier. Il lui sera demandé la somme de 200 euros (deux cent euros) ainsi qu'une assurance responsabilité civile et 500 euros (cinq cent euros) de caution.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Inauguration

L'inauguration de cette 36^{ème} édition aura lieu le mardi 27 octobre 2020 après-midi. A cette occasion, la collectivité offrira le verre de l'amitié. Elus et agents de la collectivité sont invités à participer à l'inauguration.

VIREMENT DE CRÉDITS

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il y a lieu de faire un virement de crédits :

- sur le budget station-service 2020 de la façon suivante :
 - o 2315, installations, matériel et outillage technique, - 35 000 €
 - o 2158, autres installations, matériel et outillage technique + 35 000 €
- Sur le budget communal 2020 de la façon suivante :
 - o 10226, taxe aménagement annulation d'un titre de 2019, + 4 375 €
 - o 020, dépenses imprévues, - 4 375€

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident ces virements de crédits sur les sections d'investissement de ces budgets et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

TAXE ENLEVEMENT DES ORDURES MÉNAGERES 2020

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que par délibération en date du 06 novembre 2014, il avait été décidé de solliciter aux locataires des bâtiments communaux, une somme mensuelle pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Cette année, cette somme est calculée sur la base de 11,61 % de la valeur locative du bâtiment concerné.

La collectivité a reçu ce jour son avis d'imposition pour la taxe foncière 2020 et il s'avère qu'il y a lieu de faire des régularisations positives pour certains locataires et négatives pour d'autres.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité le fait que toute somme inférieure à 10 euros ne sera pas remboursée aux locataires.

Pour les autres sommes dues par les locataires, Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents relatifs à ces régularisations qui seront faites sur les titres d'octobre, novembre et décembre 2020.

TAXE AMÉNAGEMENT

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que la taxe d'aménagement s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme : construction reconstruction et agrandissement de bâtiments, aménagement et installation de toute nature. Elle s'applique également aux changements de destination des locaux agricoles. Elle est due par le bénéficiaire de l'autorisation de construire ou d'aménager ou par le responsable d'une construction illégale. La part communale a pour objet le financement des équipements publics induits par le développement de l'urbanisation.

La réglementation en matière de taxe d'aménagement, en vigueur depuis 2012, permet aux collectivités de modifier annuellement le taux de cette taxe, de fixer des secteurs à taux majorés et d'instaurer certaines exonérations facultatives.

Après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de maintenir le taux de cette taxe d'aménagement à hauteur de 1 % pour la part communale.

SOUTIENS

Il est exposé à l'Assemblée que les systèmes de chauffage des pavillons du Village Seniors ne sont pas du tout satisfaisants tant au niveau température qu'au niveau

des montants des consommations.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont décidé de poursuivre leurs investigations pour remédier aux problèmes récurrents de ces systèmes de chauffage.

Des demandes de devis sont en cours. Ils seront présentés à la prochaine réunion de Conseil Municipal.

Seront déposés par la suite des dossiers de demandes de soutiens financiers au titre de la DETR et du Contrat de Ruralité.

PLAN DE RELANCE DÉPARTEMENTAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que fin juin 2020, le Conseil Départemental a voté un vaste plan de relance doté de 11 M€ afin de soutenir les acteurs économiques, associatifs et de la solidarité directement impactés par les conséquences de cet épisode sanitaire (pandémie Coronavirus) sans précédents.

Parmi les mesures de ce programme exceptionnel, est créée l'opération « 1000 chantiers pour des Deux-Sèvres » ; ce dispositif vise à aider les collectivités pour la réalisation de chantiers confiés aux artisans locaux.

Tous les travaux d'investissement sur le patrimoine communal qui contribuent à l'amélioration des équipements peuvent être bénéficiaires de cette dotation dans la mesure où ils sont réalisés par des artisans locaux et achevés au 31 décembre 2020.

Le département prend en charge 50 % de la dépense HT plafonnée à 10 000 € HT, soit une aide maximale de 5 000 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de confier certains travaux aux artisans locaux. Des devis seront sollicités et ce dossier sera revu lors de la prochaine réunion de Conseil.

BATIMENT MULTI-USAGES

La collectivité a réceptionné 29 propositions de prestations intellectuelles pour le projet de construction d'un bâtiment multi-usages.

Lors de la réunion du 11 septembre 2020, la commission d'appel d'offres a sélectionné trois candidatures. Ces trois architectes seront auditionnés le 20 novembre pour la suite du dossier.

DÉCHETTERIE

Un courrier sera adressé au SMC du Haut Val de Sèvre pour demander un entretien régulier des abords de la déchetterie. En effet, il arrive souvent que des dépôts sauvages sont constatés devant les grilles.

ASSOCIATIONS

L'Association la Gâtine en Musique remercie la collectivité pour la mise à disposition du local au n° 4 Bis des Cloîtres. Pas moins de 30 enfants suivent des cours de musique dans ce lieu.

L'Entente Sportive Fomperron Ménigoute interroge la collectivité pour l'organisation de leur « soirée andouilles » début novembre 2020. Il sera répondu à cette association que la manifestation peut avoir lieu dans le respect des gestes barrières sauf si le département est déclaré en « zone rouge » en raison de la pandémie du coronavirus d'ici cette date.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Les membres,

Le Maire,

La Secrétaire,